



Demande pour une IPP à la CPAM

Par **Bella 123**, le **07/04/2015 à 19:04**

Bonjour,
Je suis actuellement au chômage suite à un accident de travail ayant été reconnu inapte à mon poste.
Je suis convoqué au service médicale de la CPAM, le mardi prochain pour une visite (je me suis fait une entorse grave du pied droit avec déchirure du ligament donc elle est toujours gonflée et douloureuse) ma question: est-ce que le service médicale de la CPAM va prendre en compte, le fait que j'ai été mise en inaptitude et me donnera une IPP: la consolidation a été le 13/12/2014
Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **08/04/2015 à 09:00**

Bonjour, Si l'incapacité permanente résulte de l'accident du travail, certainement.
Mais sans être médecin, une entorse et déchirure du ligament ne débouchent pas sur une consolidation prématurée impliquant ainsi l'inaptitude au travail.
Du moins si j'en crois ce qui se passe avec les sportifs de haut niveau dont on évoque ce type d'accident.

Par **Bella 123**, le **08/04/2015 à 10:01**

Bonjour,
Je suis déjà reconnu en inaptitude par le médecin du travail à mon poste et j'ai été licencié et maintenant convoqué par le médecin conseil de la CPAM et j'ai vu un chirurgien qui m'a dit qu'il ne pouvait pas m'opérer vu mon âge; que va dire le médecin conseil.
Merci de vos réponses.

Par **Bella 123**, le **09/04/2015 à 10:21**

je vous remercie pour vos réponses mais étant donné que ma cheville droite est toujours douloureuse et gonflée, je ne peut plus faire mon travail d'avant et que j'ai une IPP 10% pour le genou droit d'un ancien accident en revenant du travail et que je suis tombé sur le genou droit: prendrons t'ils en compte tout ça rnmerci d'avance

Par **Bella 123**, le **24/04/2015 à 23:14**

Bonjour, rnje voudrais savoir si quand on a une rente de 10% depuis longtemps si on a un autre accident travail, l'ancien est reconnu avec le nouveau, j'attend un courrier de la CPAM pour un calcul de ma renternMerci pour vos réponses

Par **UCES**, le **27/04/2015 à 10:53**

Bonjour,rnSi vous avez deux accidents vous percevrez deux rentes totalement distinctes indemnisant chacune les séquelles propres à chaque accident.rn(si j'ai bien compris votre question....)rncordialement

Par **Bella 123**, le **27/04/2015 à 11:33**

Bonjour, rnMerci pour votre réponse pourriez vous me dire le temps qu'il faut pour répondre pour me donner l'ipp, je dépend du Vaucluse et j'ai reçu un courrier me demandant mes salaires pour calculer ma rente mais le courrier était de Digne POURQUOI? merci pour toutes vos réponses

Par **UCES**, le **27/04/2015 à 16:28**

Bonjour,rnJe ne connais pas précisément l'organisation de la sécu dans la région PACA mais dans le cadre de la régionalisation qui touche toutes les branches de l' administration, la gestion des rentes de plusieurs départements a probablement été confiée à la Caisse de Digne. Mais celà ne change rien pour vous....Quant aux délais de réponse je ne peux pas vous répondre mais si vous avez fourni les justificatifs de salaire celà ne devrait pas trop tarder...rncordialement

Par **Bella 123**, le **27/04/2015 à 20:41**

Bonjour, rnje vous remercie pour vos reponses, je me posais de réponses pour Digne rnMerci

beaucoup pour toutes les réponses
Cordialement

Par **Bella 123**, le **27/04/2015 à 20:43**

bonjour,
je voulais dire que je me posais des questions
Cordialement

Par **Bella 123**, le **18/05/2015 à 11:35**

Bonjour,
pouvez vous me dire quel est le pourcentage donne la CPAM après un accident de travail pour calculer une rente pour inaptitude quand on a été licencié
Merci pour vos réponses
Cordialement

Par **moisse**, le **18/05/2015 à 11:53**

Bonjour,
Le pourcentage varie de 0 à 100 %.
Vous imaginez bien que le taux dépend des constatations du médecin conseil de la CPAM et du dossier instruit avec votre médecin traitant auprès de la MDPH.
Mais il est rare que le pourcentage dépasse les 80%.

Par **UCES**, le **18/05/2015 à 12:46**

Bonjour,
Votre question semble porter sur le taux socioprofessionnel qui vient s'ajouter au taux d'IPP.
Ce taux peut aller de 5% à 25% voire plus.
Cordialement

Par **Bella 123**, le **19/05/2015 à 10:21**

Bonjour,
oui ma question était sur le taux socioprofessionnel car je crois aussi qu'il compte avec à part l'handicap du à l'accident
merci beaucoup pour vos réponses car c'est la première fois que je retrouve avec tous ses soucis

Par **docteur Vincent**, le **21/05/2015 à 09:43**

L'assistante sociale de la Sécu pourra vous répondre.

Par **Bella 123**, le **22/05/2015 à 10:33**

Bonjour, rn je vous remercie pour vos réponses,rncordialement

Par **lilroselyne**, le **27/10/2015 à 13:56**

Bonjour,rnrnJ espère trouver une réponse ici...rnrnJ ai été consolidé par la CPAM en date du 20août2015 suite à un accident du travail, après sa je suis passé devant le médecin conseil en date du 30 août pour calculer mon taux d ipp.rn15jours après je reçois le courrier m indiquant mon taux de 9% et que je percevrai la somme de tant...rnEn dessous il marque cette indemnité sera mise en paiement à compter du 20septembre mais j ai toujours rien et la sécurité me dit on va vous recontacter sauf que j attends encore... rnEst ce normal ou ils auraient du me la verser? Dsl mais je suis actuellement sans emploi du à cette accident declare inapte ayant 2enfants sa commence à être rude ces temps si...

Par **moisse**, le **27/10/2015 à 14:51**

Bonjour,rnQU'en est-il de votre emploi ?rnLa consolidation impliquait:rn* visite de pré-reprise 2 ou 3 semaines avant la date de consolidationrn* visite de reprise à la date de consolidationrnLe tout avec le médecin du travail.rnSi une inaptitude totale a été indiquée par le médecin du travail, vous avez été licenciée, et percevez donc des allocations de retour à l'emploi (chômage).

Par **UCES**, le **27/10/2015 à 17:43**

Bonjour,rnAvez vous contesté le taux de 9%?

Par **lilroselyne**, le **28/10/2015 à 05:59**

Bonjour,rnMerci d avoir pris le temps de me lire.rnJ ai bien passé ma visite de pré reprise et consolidé le 20 août, je n ai pas conteste le taux non plus oui j ai été licencié mais le temps que je perçoive le chômage avec les indemnités licenciements et tralala je toucherai que début mois prochain.rnJe comprends pas tout sur cette mise en paiement ou ils marquent à compter du 20septembre sa veut bien dire que j aurai déjà du la percevoir ou je me trompe peut être? rnDe toute façon je vais les recontacter dans l après midi.

Par **moisse**, le **28/10/2015 à 08:06**

Bonjour,rn[citation] mais le temps que je perçoive le chômage avec les indemnités licenciements et tralala je toucherai que début mois prochain.[/citation]rnLe tralala en question signifie que vous avez perçu des sommes à la suite de votre licenciement, qui influent sur le

délai de prise en charge par Pole-emploi (congrés payés certainement).

Par **gt6610**, le **28/07/2017 à 08:40**

Bonjour,rnMon épouse vient d'avoir une greffe du foie et j'aimerais savoir si elle a droit à un taux d'IPP suite à cette intervention ou autres choses ?rnMerci de vos réponses.

Par **Sabourai**, le **04/08/2017 à 09:26**

Bonjour a tous, je suis en accident de travail depuis mars 2016 et en octobre j ai fai une reprise de travail et en avril 2017 j avais trop mal je suis parti voire mn medecin il m a mi direct en accident de travail puisque mon dossier est tjrs ouvert. Là on est en aout est ce possible de demander une rente . Merci d avance